

VILLE D'ANICHE

SERVICES TECHNIQUES

ARRETE MUNICIPAL

CTM – C 059 05 10 19

Le Maire de la Ville d'ANICHE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la nécessité d'effectuer des travaux d'implantation de vidéo-surveillance d'octobre 2019 à la fin des travaux

Vu la nécessité de réduction de voirie,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures afin d'éviter tout risque d'accident ou d'incident,

A R R E T E

ARTICLE Ier : Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit :

- au parking côté Navarres,
- rue Vambrouck au cinéma,
- 1 place Fogt,
- Esplanade Charles de Gaulle,

ARTICLE II : La circulation sera réduite au niveau de l'intersection :

- Rue Barbusse Patoux Place Jean-Jaurès
- Bd Drion Rue Verrier Rue Léo-Lagrange Rue Chantreau
- 114 rue Delestraint Rue de Verdun Rue Dubray
- Entrée rue Deregnaucourt en venant de la rue Delestraint
- 4 rue Delforge Rue Delestraint Rue Barbusse

ARTICLE III : La matérialisation sera assurée par TELEM ONET, et/ou son sous-traitant

ARTICLE IV : Ampliation du présent arrêté est transmise :

- Aux Services Techniques
- Aux Services de Police qui sont chargés de son application.
- Au service ASVP
- A la sté TELEM ONET

FAIT A ANICHE, Le 2 octobre 2019

